

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2023-356

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la région Hauts-de-France / Secrétariat général commun départemental du Nord

2023-12-06-00002 - Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission de titularisation de cinq adjoints administratifs principaux de 2^e classe de I intérieur et de I outre-mer recrutés par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés au titre de I année 2022 en région Hauts-de-France (2 pages)

Page 3

2023-12-06-00001 - Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission de titularisation d'une secrétaire administrative de classe normale de I intérieur et de I outre-mer recruté par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés au titre de I année 2022 en région Hauts-de-France (2 pages)

Page 5



Secrétariat général commun départemental du Nord
Service Ressources humaines
Bureau de la planification RH et des rémunérations
Section concours et recrutements

**Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission de titularisation
de cinq adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer
recrutés par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés
au titre de l'année 2022 en région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-501 du 03 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministre de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de sélection du mercredi 14 décembre et jeudi 15 décembre 2022 relative au recrutement de cinq adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2022 en région Hauts-de-France ;

Vu les contrats d'engagements établis le 30 décembre 2022 entre l'État, représenté par le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, d'une part, et Mesdames CHOCHOIS Jennifer, DECREUS Mélanie, DUBARLE Catherine, LECLERCQ Emelyne, LOBRY Hélène.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Jamila AJUAU, cheffe du bureau de la planification RH et des rémunérations du secrétariat général commun départemental du Nord, assure la présidence de la commission de titularisation des agents suivants :

- Madame CHOCHOIS Jennifer
- Madame DECREUS Mélanie
- Madame DUBARLE Catherine
- Madame LECLERCQ Emelyne
- Madame LOBRY Hélène

Article 2 : Sont désignés membres de cette commission :

- Monsieur Guillaume DUCARNE, chef de bureau gestion des carrières du secrétariat général commun départemental du Nord,
- Madame Hayaitte NACI, cheffe de la cellule exécution au bureau de l'asile,
- Madame Ludivine NOIR, cheffe de section concours et recrutements du secrétariat général commun départemental du Nord.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **06 DEC. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture du Nord



Fabienne DECOTTIGNIES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.



Secrétariat général commun départemental du Nord
Service Ressources humaines
Bureau de la planification RH et des rémunérations
Section concours et recrutements

**Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission de titularisation
d'une secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer
recrutée par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés
au titre de l'année 2022 en région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-501 du 03 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministre de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de sélection du mardi 13 décembre 2022 relative au recrutement d'une secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2022 en région Hauts-de-France ;

Vu le contrat d'engagement établis le 30 décembre 2022 entre l'État, représenté par le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, d'une part, et Madame FOLLET Marion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Guillaume DUCARNE, chef de bureau gestion des carrières du secrétariat général commun départemental du Nord assure la présidence de la commission de titularisation de l'agent suivant :

- Madame FOLLET Marion,

Article 2 : Sont désignés membres de cette commission :

- Monsieur Denis DAVID, adjoint au cheffe du bureau de la planification RH et des rémunérations du secrétariat général commun départemental du Nord,
- Madame Hayaitte NACI, cheffe de la cellule exécution au bureau de l'asile.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 06 DEC. 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture du Nord



Fabienne DECOTTIGNIES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.